

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu de la réunion Du 26 Janvier 2015

ORDRE DU JOUR :

1. – Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. – Informations du Maire
3. – Avenant n° 1 au marché de travaux VRD – Lotissement pavillonnaire HLM – Rue de Berry
4. – DETR 2015 – Mise aux normes en accessibilité du Cinéma Le Rio
5. – Demande de subvention auprès de la CAF du Cher – Appel à projets jeunes
6. – Syndicat intercommunal de transport scolaire Charost – St-Florent – Proposition de service
7. – Vente d'un logement H.L.M.
8. – Approbation des règles de vote des instances d'Agglobus
9. – Délégation au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

L'an deux mille quinze, le vingt-six Janvier à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le dix-neuf Janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – LAMBERT Jacques – JACQUET Marc – DEBOIS Anne-Marie – TABARD Alain – DEMAY Françoise – BOUCHER Mireille – LASNE Marie, Adjoints, BARRY François – BREUILLE Sylvie – MICHEL Carole – DURIEUX Olivier – BUSSIÈRE Laurence – SEBA Hakim – ROBERT Marinette – CHARRETTE Philippe – LEPRAT Monique – DELAUAUD Pierre – BEAUDOUX Marie-Claude

Etaient représentés : Mmes et Mrs LEMKHAYER Kamal – MILLOT-MAYSOUNABE Olivier – MOUTTOU Emmanuelle – TOURNEZIOT Amandine – AIT BAHAMOU Moustapha – PROGIN Nicole – BEGASSAT Jean-Claude avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mrs et Mmes DEMAY Françoise – TABARD Alain – JACQUET Marc – JACQUET Roger – BREUILLE Sylvie – ROBERT Marinette – BEAUDOUX Marie-Claude

Etaient absents : Mme et Mrs TEILLET Jean-François – ROUSSEAU-GAY Eva – VOISINE Joël

Secrétaire de séance : Mme BUSSIÈRE Laurence

En exercice : 29 Présents : 19 Procurations : 7 Votants : 26 Absent : 3

1.-ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

A l'unanimité

2.-INFORMATIONS DU MAIRE

Le préfet de la Région Centre et le Président du comité de bassin Loire- Bretagne font part du lancement d'une consultation du 19 Décembre 2014 au 18 Juin 2015 sur les projets de :

- schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et son programme de mesure
- plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire Bretagne.

L'ensemble des conseils municipaux sont saisis pour d'éventuelles observations, les habitants peuvent également s'exprimer sur le site grand public : www.prenons-soin-de-leau.fr où l'ensemble du dossier est présenté.

3. - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX V.R.D. – LOTISSEMENT PAVILLONNAIRE H.L.M. – RUE DE BERRY

Monsieur le Maire expose que par délibération du 11 Septembre 2014, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché public de travaux V.R.D. avec l'entreprise ROCHETTE dans le cadre de la réalisation d'un lotissement pavillonnaire H.L.M. Rue de Berry.

La Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais est associée à ces travaux par convention entérinée par le Conseil municipal du 11 Septembre 2014 pour l'exécution des réseaux d'adduction d'eau potable et de collecte des eaux usées.

Concernant ces travaux et suivant les prescriptions des techniciens de FERCHER, il est nécessaire de compléter le bordereau de prix du marché public par des prix nouveaux correspondants aux matériaux à mettre en œuvre.

Pour satisfaire à ces besoins, il a été décidé de prendre un avenant de bordereau de prix supplémentaires en complément des prix initiaux prévus au bordereau de prix – Tranche ferme. Ces nouveaux prix permettront de réactualiser le montant des situations de travaux à leur juste prix.

Conformément au Bordereau de prix "Prix Supplémentaires / Tranche ferme" ci-joint, il est arrêté les nouveaux prix suivants :

N°13e – TERRASSEMENT MECANIQUE EN TRANCHEE POUR CANALISATION
Ø 25 - Le Mètre Cube 19,00 € HT

N° 20b – FOURNITURE ET POSE DE CULOTTE EN PVC - SERIE ASSAINISSEMENT
Pour Ø 200/160 – L'Unité 115,00 € HT

N° 33c – FOURNITURE ET POSE DE CANALISATION AEP – PN 16 BARS
Ø 25 PHD à bande bleu - Le Mètre Linéaire 9,50 € HT

N° 41 – FOURNITURE ET POSE DE COUDE PVC Ø 160
L'Unité 23,00 € HT

Ces prix nouveaux s'appliquent uniquement sur la Tranche ferme dudit marché. Ils permettent de réactualiser les situations de travaux à leur juste prix.

En fonction des plus et des moins correspondants aux travaux réellement exécutés, le montant initial du marché ne devrait varier que sensiblement.

Pour mémoire, le Montant Initial du Marché est :

MONTANT TRANCHE FERME	196 650,60 € TTC
MONTANT TRANCHE CONDITIONNELLE	108 977,64 € TTC

MONTANT GLOBAL DU MARCHE	305 628,24 € TTC
--------------------------	------------------

TROIS CENT CINQ MILLE SIX CENT VINGT HUIT EUROS ET VINGT QUATRE CENTIMES TTC

Si une variation est constatée en fin de travaux, un avenant sera dressé pour réactualiser ce nouveau montant.

Dans ce cas, la Communauté de Communes FERCHER PAYS FLORENTAIS qui a signé la convention de travaux et qui a accepté la participation financière au titre de l'eau et de l'assainissement, sera destinataire d'un avenant à cette convention au cas où les montants objets du marché seraient revus à la hausse ou à la baisse.

Toutes les autres clauses du marché initial sont et demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux V.R.D. – Lotissement pavillonnaire Rue de Berry.

4. - DETR 2015 – MISE AUX NORMES EN ACCESSIBILITE DU CINEMA LE RIO

Monsieur le Maire explique que la Loi n° 2005/102 du 11 Février 2005 oblige les communes à rendre accessibles leurs bâtiments recevant du public.

La commune a fait élaborer un diagnostic accessibilité par un cabinet spécialisé et a décidé de procéder année par année aux travaux dans certains bâtiments, pour 2015 la mise aux normes du Cinéma Le Rio sera inscrite au Budget.

La Préfecture du Cher a par courrier du 23 Décembre 2014 fait connaître les différentes opérations éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 2015 et les travaux d'accessibilité handicapés des bâtiments publics définis comme opérations prioritaires peuvent bénéficier d'une subvention.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir une aide financière pour les travaux du Cinéma Le Rio conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous.

Dépenses	En EUROS	Recettes	En euros
Travaux d'accessibilité	14 750.00	DETR 2015 : 35 %	5 162.50
		Participation Commune : 65 %	9 587.50
MONTANT HT	14 750.00	MONTANT HT	14 750.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur l'élaboration de ce dossier et sollicite une subvention au titre de la DETR 2015.

5. - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF DU CHER – APPEL A PROJETS JEUNES

Madame LASNE, Adjoint délégué à la Jeunesse fait part que la Caf du Cher vient de faire connaître que la convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat sur la période 2013 à 2017 porte de fortes ambitions en termes de réduction des inégalités territoriales et sociales.

Le fonds « publics et territoires » vise à soutenir les projets élaborés par des adolescents et favoriser leur autonomie.

Les projets développés doivent permettre aux adolescents de :

- s'autonomiser en les associant à l'élaboration des actions les concernant,
- susciter leurs initiatives en favorisant leur prise de responsabilité,
- contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société en favorisant l'apprentissage de la vie sociale, et l'investissement dans la vie de la cité (investissement bénévole, service civique, engagement social, formation, etc...)

Les projets retenus doivent répondre à cinq conditions cumulatives suivantes :

- s'adresser aux jeunes de tous milieux sociaux, âgés de 11 à 17 ans révolus avec une attention particulière pour les jeunes issus des zones urbaines sensibles et des territoires ruraux,
- s'appuyer sur un professionnel chargé d'encadrer les jeunes dans la mise en œuvre de leur projet,
- impliquer les jeunes dès la phase d'élaboration des projets,
- s'inscrire dans une dynamique partenariale et être co-financé,
- associer les familles.

Ces objectifs correspondent tout à fait à la définition de l'Accueil Ado qui depuis 2013 offre des activités variées répondant aux conditions fixées par la CAF. Ce lieu d'accueil ouvert aux jeunes de 11 à 17 ans en dehors des activités scolaires, leur permet d'élaborer des projets qu'ils ne pourraient pas faire aboutir en dehors de cette structure, disposant de professionnels à leur écoute qui les orientent en fonction du sujet choisi.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides au fonctionnement et à l'investissement pour permettre aux jeunes qui fréquentent l'Accueil Ado de s'épanouir et d'accomplir leurs projets.

Intervention :

Madame LASNE explique que cette demande de subvention a été étendue pour les activités réservées aux jeunes en grande difficulté et également aux différents ateliers pouvant être proposés tout au long de l'année.

L'année dernière, l'accueil ados a été subventionné par la CAF :

- ***9 150 € en Fonctionnement***
- ***2 350 en Investissement***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur ce dossier et autorise Monsieur le Maire à le déposer une demande de subvention auprès de la CAF du Cher.

6. - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE CHAROST – SAINT FLORENT – PROPOSITION DE SERVICE

Monsieur TABARD, Adjoint délégué aux Transports, explique que le Syndicat intercommunal de transport scolaire CHAROST – ST FLORENT a fait part par courrier du 10 Décembre 2014 que le Comité Intercommunal du 20 Novembre 2014 avait par délibération arrêté le montant annuel prévisionnel de la prestation des services périscolaires pour l'année 2014-2015 pour les écoles maternelles et primaires, à un montant minimal de 17 597.10 € et maximal de 23 096.35 € (cf. tableaux annexés à la convocation), tout en indiquant que la facturation des services réellement effectués sera adressée en fin de chaque semestre.

Interventions :

Monsieur TABARD relate que pour 2014, le transport scolaire est revenu à environ 21 000 € et celui des centres de loisirs 4 000 €, la variation provient des transports des maternelles vers l'atelier poterie et la Médiathèque.

Monsieur DURIEUX fait le bilan que pour 800 élèves pris en charge par semaine, le coût est toutefois très élevé. Il constate que ce service est très bien mais il aimerait une réflexion pour limiter les déplacements pour certaines activités sans aller à l'encontre des projets pédagogiques des enseignants et il s'interroge si certaines activités comme la poterie ou le personnel de la médiathèque ne pourraient pas se déplacer dans les écoles pour réduire les coûts.

Il espère que la création du pédibus engendrera des économies certaines.

Madame BOUCHER intervient pour les activités dispensées à la Médiathèque en précisant qu'en premier lieu il faut apprendre aux enfants à se déplacer vers de tels lieux pour qu'ils continuent à y aller ultérieurement. Certaines choses ne peuvent pas se faire en dehors de la médiathèque. Le

prêt de livres existe déjà auprès des écoles maternelles. Il faut faire attention aux dépenses mais il ne faut pas aller dans l'extrême.

Monsieur le Maire fait part qu'actuellement les recettes s'amenuisent et à un moment il faudra peut être revoir tous ces systèmes pour réaliser des économies.

Madame ROBERT précise que ces transports vont à l'encontre du plan environnemental et que les enfants font du sport tout en marchant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, par 22 voix pour et 4 abstentions, sur cette délibération de principe et sur ces montants estimatifs annoncés.

7. - VENTE D'UN LOGEMENT H.L.M

Monsieur le Maire explique que par courrier du 22 Décembre 2014, la Direction départementale des Territoires informe de sa saisine par la SA France Loire pour être autorisée à vendre un logement sis 20, Rue Cuvier à SAINT FLORENT SUR CHER.

Conformément à l'Article L 443-11 du code de la Construction et de l'Habitat, le Conseil municipal doit se prononcer un avis sur cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur la vente de ce logement par la SA France Loire.

8. – APPROBATION DES REGLES DE VOTE DES INSTANCES D'AGGLOBUS

Monsieur TABARD, Adjoint délégué aux Transports informe que le Syndicat mixte intercommunal à vocation transports urbains – AGGLOBUS a fait parvenir une délibération du 16 Octobre 2014 au le comité syndical a approuvé la modification des statuts du syndicat et notamment les règles de vote des délégués considéré comme atypiques et voire susceptibles d'être attaquées par la Chambre Régionale des Comptes.

Il a donc été approuvé lors de cette assemblée que chaque délégué dispose désormais d'une seule et unique voix lors des scrutins.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ces nouvelles règles de vote du Comité syndical d'AGGLOBUS, ce qui maintient la désignation des délégués de la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER appelés à siéger lors des assemblées.

Intervention :

Monsieur TABARD explique que lorsqu'il a été nommé délégué à AGGLOBUS il a constaté cette anomalie, car les délégués de BOURGES PLUS disposaient chacun de deux voix, alors que ceux de FUSSY, PIGNY et ST FLORENT n'en avaient qu'une seule. Désormais l'injustice est réparée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur ces nouvelles règles.

Fait à St-Florent-s/Cher, le 28 Janvier 2014

La Secrétaire de séance,

L. BUSSIERE